

KANTON WALLIS

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

7 avril 2020

État d'avancement du dossier de l'ancienne décharge de Gamsenried

Constitution d'un comité de coordination et nouveaux résultats relatifs aux analyses

Les travaux préparatifs à l'assainissement de l'ancienne décharge de Gamsenried progressent. Début mars, il a été décidé de former un comité de coordination réunissant des représentants du Conseil d'Etat du Canton du Valais, du conseil d'administration de Lonza et de la direction de Lonza Viège. Les investigations en cours ont notamment mis en évidence de la benzidine dans les eaux issues d'un troisième puits d'irrigation privé. Des recherches historiques réalisées par Lonza ont révélé l'existence d'un contrôle, datant de 2008, mettant en évidence la présence de benzidine dans les eaux de pompage de la barrière de confinement hydraulique. Les données de ce contrôle n'étaient pas connues, jusqu'à ce jour, par le Service de l'environnement (SEN).

Début mars, il a été décidé de former un comité de coordination réunissant des représentants du Conseil d'Etat valaisan, du conseil d'administration de Lonza et de la direction de Lonza Viège. Avec la participation du Service de l'environnement (SEN), ce comité supervisera les différentes étapes menant à l'assainissement de l'ancienne décharge et permettra de traiter au plus haut niveau les décisions clés. La législation suisse relative à l'assainissement des sites contaminés prévoit que les autorités collaborent avec les sociétés directement concernées et qu'ensemble elles s'entendent sur les évaluations à effectuer et sur les mesures à prendre pour satisfaire aux exigences légales.

En 2018, dans le cadre d'un contrôle par screening demandé par le SEN, de la benzidine a été mise en évidence dans les eaux souterraines en aval de l'ancienne décharge de Gamsenried. Suite à cette découverte, le SEN a requis la réalisation de contrôles plus approfondis. Les investigations menées par Lonza ont démontré qu'aucun ouvrage de prélèvement d'eau potable n'est impacté. Les puits concernés par cette pollution sont exclusivement des puits d'irrigation n'ayant pas été enregistrés et ayant été mis place au gré des besoins des agriculteurs et des propriétaires de jardin. En sus des deux puits déjà connus, un 3ème puits d'irrigation avec une pollution à la benzidine a, dans l'intervalle, été recensé. Le SEN a informé le propriétaire concerné de la situation. L'utilisation des puits impactés doit être évitée tant que la qualité des eaux souterraines n'aura pas pu être rétablie. Dès la mise en évidence de benzidine dans la nappe phréatique, le SEN a demandé à Lonza d'examiner la faisabilité d'un traitement des eaux souterraines polluées. Dans cette perspective, un essai de traitement a démarré en janvier dernier.

Fin mars 2020, le SEN a été informé par Lonza que des clarifications historiques ont révélé l'existence de résultats d'analyses par screening réalisées en 2008. Ces contrôles avaient mis en évidence des traces de benzidine dans les eaux de deux puits de pompage de la barrière de confinement hydraulique. Ces résultats n'avaient jamais été ni transmis au SEN ni pris en compte dans les études menées par la suite, sur demande du Canton. Les résultats de screening remis en 2010 et 2015 résultent de méthodes analytiques standards et n'ont pas permis de faire ressortir de traces de benzidine. Uniquement celui mené en 2018 a révélé des concentrations significatives de cette substance. Le SEN et Lonza ont dès lors immédiatement initié des investigations complémentaires et la mise en œuvre de mesures appropriées.

Personnes de contact

Christine Genolet-Leubin, Cheffe du Service de l'environnement, 027 606 31 63 Yves Degoumois, Chef de la Section sites pollués, déchets et sols, 027 606 31 81